



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Pénétrant Weld Check^{MC} (aérosol)

Numéro(s) de produit : 03106

Utilisation du produit : Pénétrant pour essais non destructifs de soudure

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.
Apparence et odeur : Liquide rouge avec odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une légère irritation ainsi que de la rougeur et des picotements.

PEAU : Le contact cutané prolongé peut provoquer une délipidation de la peau pouvant entraîner des irritations et, dans certains cas, des dermatites. L'exposition répétée peut causer la sécheresse et la desquamation de la peau.

INHALATION : L'inhalation excessive des vapeurs de solvant peut entraîner des nausées, des étourdissements et des maux de tête.

INGESTION : Si le liquide est avalé, le risque principal est l'aspiration de ce liquide par les poumons lorsqu'il est avalé ou lors d'un vomissement. De petites quantités aspirées dans les voies respiratoires peuvent provoquer une pneumonie chimique. Les symptômes comprennent mal de gorge, douleur abdominale, nausée et vomissement.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Inconnu

État physique aggravé par exposition : Cutané et conditions respiratoires
Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Propulseur aux hydrocarbures	68512-91-4	55 – 65
Distillats légers hydrotraités	64742-47-8	25 – 35
Solvant naphtha	64742-94-5	3 – 6
Alcools éthoxylés	68439-46-3	2 – 5

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair	> 144°F / > 62°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	N.D.
Température d'autoallumage :	> 392°F / > 200°C	Limite d'explosion inférieure	N.D.

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Extincteurs de classe B, poudre sèche, mousse ou CO₂

Produits de combustion : Vapeurs, fumées et monoxyde de carbone

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Ne pas vaporiser de l'eau directement sur le feu ; le produit peut flotter et pourrait être rallumé sur la surface de l'eau

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la section 8. Assurer une

personnelles : ventilation adéquate.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Éliminer toutes les sources d'allumage. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser le produit à proximité d'une source d'ignition. Prendre les mesures de précaution contre les décharges statiques. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Bien laver les mains après l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120 °F/ 49 °C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Propulseur aux hydrocarbures	NE	NE	1000	NE	NE		ppm
Distillats légers hydrotraités	NE	NE	NE	NE	1200	mfr	mg/m ³
Solvant naphtha	NE	NE	NE	NE	NE		
Alcools éthoxylés	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité

visuelle/faciale : raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : rouge

Odeur : solvant

Seuil d'odeur : N.D.

Gravité particulière : 0.826

Point d'ébullition initial : 356°F / 180°C

Point de congélation : N.D.

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : moyenne

Solubilité : émulsionne dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : N.D.

pH: ND

Composés Organiques volatiles Pds % : 94.3 g/L : 778.9 lb/gal : 6.5

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Surchauffe

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Propulseur aux hydrocarbures	Aucunes données	Aucunes données	658 mg/l/4H
Distillats légers hydrotraités	>15,000 mg/kg	>3,160 mg/kg	Aucunes données
Solvant naphtha	>2,000 mg/kg	>2,000 mg/kg	> 0,02 oz/m ³ /4H
Alcools éthoxylés	1,378 mg/kg	>2,000 mg/kg	Aucunes données

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Propulseur aux hydrocarbures	Non	Non	Non	Non	Non
Distillats légers hydrotraités	Non	Non	Non	Non	Non
Solvant naphtha	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Alcools éthoxylés	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

Toxicité reproductive : Aucune information disponible
Tératogénéicité : Aucune information disponible
Mutagénéicité : Aucune information disponible
Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets nocifs à long terme dans un environnement aquatique.
Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement : Insoluble dans l'eau.

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants aérosols doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés.
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Si expédié en quantité limitée par voie terrestre, les documents d'expédition ne sont pas requis

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : aucun

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
aucun

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : aucun

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

naphtalène (<0,06%)

Règlements COV sur les biens de consommation : Ce produit n'est pas un lubrifiant. Il n'est pas dans une catégorie réglementée.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 64742-47-8

Pennsylvanie : 64742-47-8

Massachusetts : 64742-47-8

Rhode Island : 64742-47-8

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

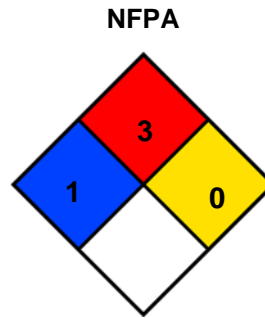
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	3
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
 N° CRC : 03106
 Date de révision : 04/27/15

Modifications depuis la dernière révision : date de révision

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS : Registre CAS
 CFR : Code des règlements fédéraux
 DOT : Département des transports
 LIS : Liste intérieure des substances
 g/L : Grammes par litre
 HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA : Association du transport aérien international
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI : Organisation maritime internationale
 lb/gal : Livres par gallon
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 ND : Non applicable

N.R. : Non défini
 NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA : National Fire Protection Association
 NTP : Programme national de toxicologie
 OSHA : Occupational Safety and Health Administration
 PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP : Équipement de protection personnelle :
 Ppm : Parties par million
 RoHS : Restriction des substances dangereuses
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA : Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail